

# Appuyer les langues officielles en santé : leviers fédéraux et rôle fédérateur de la Société Santé en français (SSF) et de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada

ACFAS 2026

Colloque 109 -Santé, langue et culture

Présenté par Antoine Désilets (SSF) et Gnaviksha Bhujun (FCFA)

13 mai 2026



## Plan de présentation

---

La Loi sur les langues  
officielles et la santé

---

Distinguer les transferts et les  
accords

---

Le fonctionnement des  
accords FPT en santé

---

Les objectifs communs de la  
SSF et de la FCFA du Canada

# Présentation de nos organismes

## Société Santé en français (SSF)

La SSF a pour objectif de promouvoir le **développement de la santé en français pour les communautés francophones et acadienne** vivant en situation minoritaire au Canada.

## Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)

- Voix politique de près de 3 millions de personnes d'expression française
- Plus de 150 rencontres politiques par année
- 23 membres, soit 12 organismes porte-parole provinciales et territoriales et 11 organismes nationaux représentant divers secteurs d'activités – dont la santé (SSF)

# La Loi sur les langues officielles (LLO) et la santé

## Depuis 2023 :

- La santé est reconnue comme dimension essentielle de la vitalité des CLOSM
- Nouvelles responsabilités, entre autres lors de la négociation d'accords avec les P/T.

## Le gouvernement fédéral doit:

- Prendre des **mesures positives** pour mettre en œuvre cet engagement, en tenant compte des besoins des CLOSM dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques et programmes.
- Veiller à ce que leurs décisions et actions **n'affectent pas négativement** la vitalité des communautés minoritaires.
- Consulter les communautés concernées dans les processus décisionnels qui les touchent.
- Dans les accords, prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les fonds et programmes qu'il transfère aux provinces **intègrent des dispositions pour les CLOSM.**

# Distinguer les transferts des accords

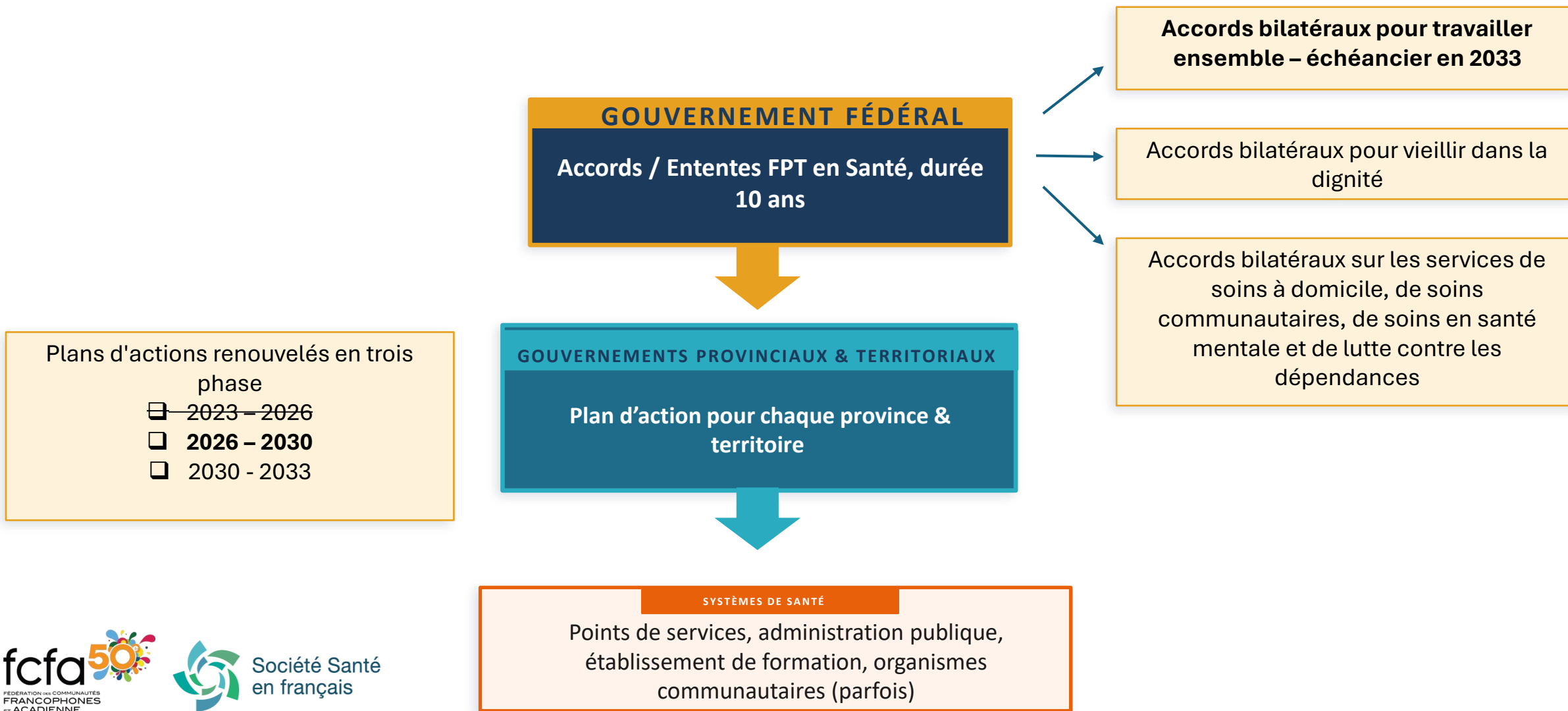
## Transferts de santé

- Octrois **sans reddition de comptes** en lien avec la Loi canadienne sur la santé
- Ancrés dans le principes de système public en santé
- En voie d'atteindre 60 milliards \$ / année

## Accords bilatéraux

- Octrois **conditionnels** qui s'ajoutent aux transferts visant la mise en œuvre des priorités fédérales
- Ex.: Collecte d'indicateurs communs en santé
- Principe « d'égalité d'accès aux services de santé pour les personnes et les groupes en quête d'équité, y compris ceux issus de **communautés de langue officielle en situation minoritaire** »
- Environ 2,5 milliards \$ / année

# Le fonctionnement des accords FPT en santé



# Plans d'action 2023-2026

- La mise en œuvre des accords bilatéraux se fait via des Plans d'actions développés par les provinces/territoires. Ces accords sont présentés au gouvernement fédéral, qui les approuve.
- **Peu d'actions spécifiques aux CLOSM** dans la plupart des Plans d'action
  - Exception importante en Alberta, où les Plans d'action incluent des activités spécifiques à la francophonie (dans un principe de « par et pour »)
- **Renouvellement des Plans d'action (2026-2030)** en cours
  - Optimisme pour des gains dans plusieurs provinces (Alberta, Manitoba, Ontario et autres)
  - Difficulté au niveau fédéral à comprendre les obligations de la LLO

# Une courte analyse des Plans d'action 2023-2026

	AB	CB	ÎPÉ	MB	NB	NÉ	NU	ON	SK	TNL	TNO	YT
Reconnaissance	1	0,5	0,5	1	1	1	0	1	0,5	0	0	1
Actions ciblées	1	0	0,5	0,5	1	1	0	0,5	0	0	0	0,5
Engagement	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>0,5</b>	<b>1</b>	<b>1,5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1,5</b>

**Reconnaissance** : Le plan d'action reconnaît explicitement les inégalités en matière de santé vécues par les francophones en situation minoritaire, les inscrivant comme une priorité d'équité.

**Actions ciblées** : Il comprend des mesures concrètes et un financement dédié spécifiquement aux communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire (CFASM), allant au-delà des engagements généraux.

**Engagement communautaire** : Le plan d'action s'appuie sur le principe du « par et pour », en plaçant les CFASM au cœur de la conception, de la consultation et de la mise en œuvre des initiatives qui les concernent.

# Constats

- Les langues officielles sont souvent oubliées dans la négociation intergouvernementale
- Le gouvernement fédéral interprète le plus minimalement possible ces obligations en vertu de la LLO.
- **On doit agir à deux niveaux :**
  - Rappeler les obligations du gouvernement fédéral vis-à-vis la LLO
  - Inciter les provinces/territoires à inclure, dans les plans d'action, des mesures pour les CLOSM
- **Besoin de coordination nationale/provinciale/territoriale pour créer des opportunités pour les CLOSM**

# Les objectifs communs de la SSF et de la FCFA du Canada

- Favoriser la collaboration, dans les provinces et territoires, entre les réseaux de santé en français et les organismes porte-parole de la francophonie
- Proposer des actions concrètes pour soutenir et faciliter la mobilisation des acteurs provinciaux et territoriaux
- Conjuguer nos forces respectives — représentation des besoins des communautés francophones et acadiennes et expertise en santé — afin d'accroître notre influence auprès du gouvernement fédéral
- Faire des accords bilatéraux de véritables leviers pour soutenir le développement des services de santé en français partout au pays



Merci